



# Championnats Régionaux Vétérans Saison 2024-2025 Règlement Complémentaire

## 1) Généralités :

Le présent règlement complémentaire, complète le règlement particulier des CHRV en date du 21 Mai 2024.

L'organisation promotionnelle de l'édition 2024/2025 des « Championnats Régionaux Vétérans Région Sud » a été déléguée par la Commission Compétitions Régionale au Ailes Sportives Airbus Helicopters (ASAH 13).

Les CHRS sont ouverts à tous les licenciés Vétérans de la Région Sud de V1 à V9

**Les joueurs qualifiés sont susceptibles de jouer les 2 jours de compétition, prévoir votre disponibilité.**

Tout joueur a la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple/Double/Mixte).

Les championnats se déroulent les **12 et 13 Avril 2025** au Complexe Sportif Airbus Helicopters, Avenue Jean-Louis Calderon 13700 MARIGNANE d'une capacité de 7 terrains.

## 2) Modalités d'inscription et qualification :

2.1 Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- 20 Mars : Qualification des joueurs dans leurs catégories d'âge suivant le CPPH et date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poule).
- 21 Mars : Date limite des inscriptions en ligne sur BadNet.
- 27 Mars : Envoi aux Joueurs/Clubs/Comités de la liste des qualifiés et remplaçants.
- 30 Mars : Date limite de désistement sans justification.
- 04 Avril : Envoi aux Joueurs/Clubs/Comités des convocations pour la compétition.



- 2.2 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration de la Ligue, à 25€ quel que soit le nombre de tableaux.
- 2.3 Les inscriptions se font sur Badnet au plus tard le 21 mars 2025.
- 2.4 Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH)
- 2.5 En cas de WO d'un joueur d'une paire, c'est la paire complète en LA qui est repêchée.
- 2.6 Tout joueur a la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) **uniquement dans la même catégorie ou regroupement d'âge.**

### **3) Tableaux :**

- 3.1 Les tableaux sont faits **dans la mesure du possible** sous forme de poules suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.
- 3.2 Les têtes de série et les têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH du 20 mars 2025.
- 3.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 4 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper avec la catégorie d'âge directement inférieure (Si 2 joueurs en V3, alors le regroupement ne peut se faire qu'avec les V2) ou d'annuler plusieurs tableaux. Aucun regroupement de tableaux n'est possible une fois la liste des qualifiés communiquée.
- 3.4 Il y a **6 catégories d'âge**. Les tableaux sont constitués de la façon suivante : V1, V2, V3, V4, V5/V6, V7/V8/V9.

Maison de la mer  
Avenue des Sables d'Or – BP505  
13895 Fos-sur-Mer cedex  
Tel. 04 42 05 91 61  
contact@sudbad.fr

### **4) Organisation des championnats :**



- 4.1 Les CHRV débutent chaque jour le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les horaires de fin de journée sont fixés en accord avec le RGC par le CCR.
- 4.2 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs.
- 4.3 Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points minimum.

## 5) Arbitrage :

- 5.1 Les JA et les Arbitres officiant sur les CHRV sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.
- 5.2 Le Juge Arbitre Principal de cette compétition est Mr MATHIEU Jean François.  
Le Juge Arbitre Adjoint est Mr TEOULLE Eric.

## 6) Volants :

- 6.1 Le volant qui est utilisé en cas de litige est le Victor Queen.
- 6.2 Les volants ne sont pas fournis, ils sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie au minimum standard (Voir le site fédéral).

## 7) Divers:

- 7.1 Tout volant touchant les infrastructures est compté FAUTE.
- 7.2 Tout volant touchant les éléments fixés aux infrastructures (panneaux, lampes...) est compté FAUTE en jeu et LET au service une fois.
- 7.3 Tout volant touchant les filins des paniers de basket sont comptés LET permanent au service et en jeu.

## 8) Respect de la discipline :

- 8.1 Les CHRV se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant les CHRV, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.